



Arrondissement de Torcy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DÉCISION N° 002022 - 54

OBJET : Convention avec Mme Sandrine Dréan pour l'animation d'ateliers de relaxation et de bien-être à destination des enfants accueillis au sein de l'Accueil de loisirs sans hébergement « L'arbre aux enfants ».

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n° 02020_6 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

de conclure, pour l'année 2022, avec Madame Sandrine Dréan, intervenante diplômée, une convention pour l'animation de 6 ateliers de relaxation et de bien-être d'une heure destinés aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs sans hébergement « L'arbre aux enfants » sur la période courant du mercredi 9 novembre 2022 au mercredi 14 décembre 2022, pour un tarif horaire fixé à 45 euros TTC.

Article 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donnet acte.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Trésorier Principal



Fait à Gretz-Armainvilliers le 24 octobre 2022
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN